



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N° 30 / 2025

Portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la rue de l'Industrie

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
- VU l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux d'assainissement par la société E JL ALSACE à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER dans la rue de l'Industrie

ARRETE

Article 1 : A compter du 15 juillet 2025 et jusqu'au 17 octobre 2025, la société E JL ALSACE est autorisée à réaliser des travaux d'assainissement dans la rue de l'Industrie.

Article 2 : A compter du 15 juillet 2025 et jusqu'au 17 octobre 2025, la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue précitée sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- La route sera barrée
- Le stationnement interdit des 2 côtés de la chaussée
- L'accès des riverains à leur propriété pourra être empêché selon avancement du chantier.
- La circulation des piétons et des cyclistes est interdite (sauf pour les riverains)
- Un plan de déviation sera mis en place par phase de chantier

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par la Société E JL ALSACE de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Directeur de la Société E JL ALSACE
est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. Le Maire de la commune de Kilstett
- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Kilstett, le 15 JUILLET 2025

Le Maire



Francis LAAS